

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 3 juin 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 3 juin 2025 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers : messieurs Gilles Beaulieu, Martin Landry, Matthieu Gagné, mesdames Julie Nadeau et Marie-Josée Caron sous la présidence du maire, monsieur Gilles Plourde, formant quorum.

Monsieur Bernard Fortin, conseiller, est absent.

Madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Gilles Plourde, maire, ouvre la séance à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

2025-06-126 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Matthieu Gagné, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

2025-06-127 **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté tel quel.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

2025-06-128 **IL EST PROPOSÉ** par madame Julie Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 soit adopté tel quel.

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 3 juin 2025

5. Suivis aux procès-verbaux

Séance ordinaire du 5 mai 2025

Point 8 : L'encan a lieu ce dimanche, 8 juin dès 10 h 30 au 155, chemin du Petit-Moulin. Un Média poste a été envoyé à tous les résidents de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Point 9 : Le 26 mai dernier, Médial Services-Conseils-SST a procédé à l'échantillonnage des potentiels contaminants sur les bâtiments municipaux. Nous sommes en attente des résultats.

Point 14 : Les tables et les chaises pour la salle communautaire ont été commandées. La livraison est prévue à la fin du mois de juin.

Séance extraordinaire 20 mai 2025

Point 3 : Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a fait parvenir le 2 juin la lettre d'approbation du règlement d'emprunt 279-2025.

Point 4 : Le contrat pour la tonte du gazon a été signé. La saison des abeilles tirant à sa fin, les travaux ont pu commencer aujourd'hui.

6. Procès-verbal de correction

2025-06-129

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité, apporte une correction au règlement numéro 279-2025 de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Après **IL EST PROPOSÉ** par... , il est inscrit :

« **QUE** le Règlement 279-2025 décrétant une dépense de 1 359 849 \$ et un emprunt de 266 387 \$ pour les travaux de pavages et de ponceaux sur le rang du Nord soit adopté et décrété ce qui suit :»

Or, on devrait lire :

« **QUE** le Règlement 279-2025 décrétant une dépense de 1 359 849 \$ et un emprunt de 266 378 \$ pour les travaux de pavages et de ponceaux sur le rang du Nord soit adopté et décrété ce qui suit :»

J'ai dûment modifié le règlement numéro 279-2025 en conséquence.

Signé à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 2 juin 2025.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 3 juin 2025

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025, totalise une somme de 199 481.25 \$.

2025-06-130

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 199 481.25 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière

8. Emprunt temporaire pour les travaux du rang du Nord

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a adopté le règlement 279-2025 décrétant une dépense de 1 359 849 \$ et un emprunt de 266 378 \$ pour les travaux de pavages et ponceaux sur le rang du Nord remboursable en 15 ans;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt 279-2025 le 2 juin 2025 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 1 359 849 \$;

2025-06-131

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins du Centre Est du Kamouraska pour les travaux prévus au règlement d'emprunt 279-2025, au montant de 1 359 849 \$.

QUE le conseil autorise le Maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 3 juin 2025

9. Embauche temporaire d'une professionnelle en soutien comptable à la direction

ATTENDU QUE la direction générale a besoin d'un soutien temporaire pour assurer certaines tâches comptables ;

ATTENDU QUE l'embauche temporaire d'une professionnelle permettra d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations financières de la municipalité ;

2025-06-132

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser l'embauche temporaire de madame Marie-Ève Lavoie à titre de professionnelle en soutien comptable à la direction, jusqu'au retour du congé de maternité de la greffière-trésorière adjointe, selon les modalités convenues avec la direction générale.

10. Achat d'un projecteur pour la salle communautaire – 4, rue du Couvent

ATTENDU QUE la salle communautaire située au 4, rue du Couvent est régulièrement utilisée pour des réunions, des formations, des projections et diverses activités destinées à la population ;

ATTENDU QUE l'ajout d'un projecteur améliorera grandement la qualité des présentations et des événements tenus dans cette salle ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de 6Temti au montant d'environ 6 196.94 \$ plus taxes pour le projecteur, l'écran de projection, le système d'installation au plafond ainsi qu'un fil HDMI ;

ATTENDU QUE les comités suivants ont généreusement fait un don en argent à la Municipalité pour contribuer à cet achat :

- Le comité du 125^e de Saint-Bruno ;
- Le comité des 50 + de Saint-Bruno;
- Le comité d'action communautaire ;
- Le comité de bénévoles pour les repas après funérailles ;
- Le comité du journal *Le Trait d'union* ;
- Le Conseil de Fabrique;
- La Garde paroissiale ;
- Place aux aîné(e)s.

ATTENDU QUE la Municipalité tient à exprimer sa profonde reconnaissance envers ces comités pour leur engagement exemplaire et leur soutien indéfectible aux projets communautaires ;

2025-06-133

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser l'achat d'un projecteur pour la salle communautaire située au 4, rue du Couvent, selon la soumission reçue de 6Temti au montant de 6 196,94 \$ plus taxes.

DE REMERCIER CHALEUREUSEMENT le comité du 125^e de Saint-Bruno, le comité des 50 + de Saint-Bruno, le comité d'action communautaire, le comité

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 3 juin 2025

de bénévoles pour les repas après funérailles, le comité du journal *Le Trait d'union*, le Conseil de Fabrique, la Garde paroissiale ainsi que Place aux aîné(e)s pour leur précieuse contribution financière, qui permet la concrétisation de ce projet au bénéfice de toute la communauté.

11. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle essentiel dans l'analyse des demandes en matière d'urbanisme et dans la formulation de recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le mandat des sièges impairs des membres du CCU est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la nomination de membres pour siéger au sein du CCU pour la prochaine période;

2025-06-134

IL EST PROPOSÉ par monsieur Matthieu Gagné, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil nomme à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCCU) pour un mandat de deux (2) ans :

Siège 1 : Bernard Fortin

Siège 3 : Victor Thériault

Siège 5 : Yves Lebrun

QUE le Conseil remercie les membres pour leur implication dans la communauté.

12. Correspondance

- Lettre du MAMH relativement à la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec pour l'année 2025, soit un montant de 47 508 \$ pour Saint-Bruno-de-Kamouraska ;
- Lettre du MTQ relativement au Programme d'Aide à la voirie locale – volet entretien accordant une aide financière de 254 496 \$ à la Municipalité ;
- Versement d'intérêts 2025 du Fonds d'assurance des municipalités du Québec au montant de 283.26 \$;
- Lettre du MAMH relativement à l'approbation du règlement d'emprunt 279-2025.

13. Infos loisirs

- 8 juin 2025 – 10 h 30 à 15 h 30 – Encan au 155, route du Petit-Moulin
- 21 juin 2025 – 19 h - Saint-Jean-Baptiste

14. Période de questions

15. Prochaine séance de travail du conseil : 1^{er} juillet 2025

16. Prochain conseil municipal : 7 juillet 2025

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 3 juin 2025

17. Levée de la séance

2025-06-135 **Il EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Beaulieu, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

Gilles Plourde
Maire

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière